

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTAUBAN - 8201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 06/08/2026 - 4366 - 2019 B 00010 - 844 988 303 - 3B

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise		SAS 3B (SAS)		82000		MONTAUBAN		Néant		*		
Adresse de l'entreprise		22 Rue Hoche										
SIRET		84498830300013										
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12						
				Brut		Amortissements-Provisions						
				1		2						
ACTIF												
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilités	Fonds commercial *	010		012							
		incorporelles	014		016							
		Autres *	028		030							
		Immobilités corporelles *	040	1 055 307	042		1 055 307					
		Immobilités financières * (1)	044	1 055 307	048		1 055 307					
Total I (5)				044	1 055 307	048		1 055 307				
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052							
		Marchandises *	060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
		Créances	Clients et comptes rattachés *	068		070						
			(2) { Autres* (3)	072	11 668	074		11 668				
		Charges constatées d'avance *	092		094							
		Valeurs mobilières de placement	080	280 000	082		280 000					
		Disponibilités	084	4 083	086		4 083					
		Total II	096	295 752	098		295 752					
		Total général (I + II)	110	1 351 059	112		1 351 059					
PASSIF												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		26 800								
	Ecart de réévaluation	124										
	Réserve légale	126		2 680								
	Réserves réglementées *	130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		507 981								
	Report à nouveau	134										
	Résultat de l'exercice	136		208 956								
	Subventions d'investissement	137										
	Provisions réglementées	140										
	Total I	142		746 418								
Provisions pour risques et charges	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		599 427								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	172		169								
	Comptes courants d'associés	173		5 167								
	Autres dettes	175		47								
	Produits constatés d'avance	174										
	Total III	176		604 641								
Total général (I + II + III)				180		1 351 059						
RELEVÉS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		503 389					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182							
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184							

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme à l'original.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3B (SAS)

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214		
			services *			217		218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*							224		
	Subventions d'exploitation reçues							226		
	Autres produits							230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234		
	Variation de stocks (marchandises)*							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	1 600	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243)						244		
	Rémunérations du personnel*							250		
	Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant 380)						252		
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)						254		
	Dotations aux dépréciations							256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262			
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260							
Total des charges d'exploitation (II)								264	1 600	
I- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	-1 600	
Produits financiers (III)				280	Charges financières (V)			294	21 052	
Produits exceptionnels (IV)								290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300				
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)								310	208 956	
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	208 956	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles*					322				
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-ccts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	11 492		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342		
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)		181		JEI (44. sexies A)	989					
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)	138					
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
BUD (44 sexdecies)		992								
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	229 831	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641				
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	9 383	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
	Déficits antérieurs reportables : *							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		372	9 383	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3B

Société par actions simplifiée
au capital de 26 800 euros
Siège social : 22 Rue Hoche
82000 MONTAUBAN
844 988 303 RCS MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin, à 8 heures,

Monsieur Valentin EYCHENNE, Associé Unique de la société 3B,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Valentin EYCHENNE, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à **208 956 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	208 956 euros
En totalité au poste « autres réserves »	208 956 euros

TROISIÈME DÉCISION

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Valentin EYCHENNE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' followed by a long, sweeping horizontal stroke that extends to the right.

3B

Société par actions simplifiée
au capital de 26 800 euros
Siège social : 22 Rue Hoche
82000 MONTAUBAN
844 988 303 RCS MONTAUBAN

EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2026

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à **208 956 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	208 956 euros
En totalité au poste « autres réserves »	208 956 euros

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Valentin EYCHENNE

